

<http://www.snetap-fsu.fr/Mouvement-2006-a-l-Education.html>



Mouvement 2006 à l'Education Nationale : renouvellement de détachement

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - Année scolaire 2005-2006 -

Date de mise en ligne : vendredi 18 novembre 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

MOUVEMENT POUR LA RENTREE 2006 A L'[EN](#)

Le [BO](#) traitant du mouvement à [l'EN](#) pour la rentrée 2006 est paru. Il s'agit du n° spécial n°8 du 3-11-2005 (arrêté et note de service du 14-10-2005).

Ce B.O. est consultable et téléchargeable sur :

- www.education.gouv.fr/bo/2005/special8/

ou

- www.education.gouv.fr/bo

Cette note de service concerne, entre autres, les détachés de l' [EN](#) souhaitant effectuer une demande de réintégration. Cette demande se fait via internet, rubrique SIAM, sur www.education.gouv.fr

Le NUMEN est obligatoire. S'il est désactivé, ou si vous l'avez oublié, adressez vous au Ministère de l'EN (DPE B5, 34 rue de Châteaudun 75436 PARIS CEDEX 09 ou 01 55 55 48 91). Si vous souhaitez des renseignements particuliers, vous pouvez contacter le DPE B5 par courrier, par téléphone (01 55 55 42 00) ou par fax (01 55 55 41 34).

Le mouvement se fait, depuis quelques années, en deux étapes : inter académique, puis intra académique. Il est obligatoire de participer aux deux étapes.

ATTENTION ! LA DEMANDE DE REINTEGRATION CONDITIONNELLE N'EST POSSIBLE, A CE JOUR, QUE POUR LE MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE !

En effet chaque rectorat est responsable du mouvement intra académique qui le concerne, et la circulaire nationale ne fixe aucune règle, en ce qui concerne la demande conditionnelle, lors du mouvement intra. La situation pourra donc être différente selon les rectorats.

**CEUX DONT LE DETACHEMENT ARRIVE A TERME AU PLUS TARD
LE 31-08-2006 DOIVENT IMPERATIVEMENT PARTICIPER AU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE.**

Les élus catégoriels du SNETAP-[FSU](#)

- Pierre LABORDE (Bordeaux-Blanquefort)
- Jordi BERTELLE (Pau-Montardon)
- Nathalie FLIPO (Saintes)
- Audrey VIGIER (Tours-Fondettes)